## Fiche technique

### Flügger

### Flügger Wood Tex® Peinture Spéciale Portes & Fenêtres



#### Description

Peinture acrylique en phase aqueuse modifiée à l'huile, spécialement conçue pour la décoration sur les bois clairs neufs ou déjà traités (portes, fenêtres, solins… surfaces avec parties ouvrantes).

Grâce à sa texture crémeuse et couvrante, elle s'applique facilement sur les rebords sans couler ni goutter. Elle sèche rapidement et n'adhère pas lorsque vous fermez la fenêtre. Elle protège contre la formation de moisissures sur la surface.

- · Sèche rapidement et n'adhère pas lors de la fermeture de la fenêtre
- · Protège contre les moisissures
- Extrêmement facile à appliquer
- · Texture crémeuse et couvrante

#### Utilisation

La peinture pour fenêtres Wood Tex de Flügger fait partie des revêtements pour murs et sols « Wood Tex ». Elle est utilisée à l'extérieur comme couche de finition sur les bois clairs neufs ou déjà traités, comme le bois imprégné sous vide et sous pression.

Elle est utilisée sur les solins, les fenêtres et les portes. Conçue pour l'extérieur, elle peut néanmoins être appliquée sur les fenêtres et les portes à l'intérieur.

#### Préparation

La surface doit être propre, sèche et intacte. Toute couche de peinture antérieure doit être durable. Éliminer soigneusement les surfaces altérées, les écailles de peinture et le bois détérioré.

Épaisseur de couche recommandée : 60  $\mu m$  minimum. Deux couches sont nécessaires pour obtenir une telle épaisseur.

#### Application

Dilution :

Appliquer au pinceau ou au rouleau de velours.

Sur les surfaces traitées d'usine, procéder à un essai pour déterminer l'adhérence.

Après avoir séché pendant 8 heures environ, la fenêtre peut être refermée et posée sur le petit crochet.

Les joints en PVC peuvent, sous l'effet du plastifiant, provoquer une adhérence.

La teneur en humidité ne peut pas dépasser 12 % ( $\pm$  3) sur les fenêtres, les portes et les solins.

#### Caractéristiques techniques - blanc

Type : Peinture acrylique modifiée à l'huile

Densité: 1,24 kg/litre
Aspect: 40, semi-brillant

Extrait sec: En poids: 50 En volume: 38 Rendement: Env. 8 m²/litre par couche

Température d'application : Température de travail min. durant l'application et

le séchage/durcissement : +5 °C

Taux d'humidité de l'air max. : 80 % HR

Temps de séchage à 20  $^{\circ}$ C, 60 % HR : Sec hors-poussière : 1 heure

Recouvrable : 4 heures
Dur à cœur : Plusieurs jours

Eau

Nettoyage des outils etc. : Eau et savon

Environnement et sécurité : Voir fiche technique

Clé: WT VINDM Mai 2015 remplace janvier 2014

Vérifiez toujours que vous disposez de la dernière version de la fiche technique.

 $\label{thm:consulter} Veuillez \ en \ outre \ consulter \ les \ informations \ figurant \ sur \ l'étiquette \ et \ éventuellement \ le \ mode \ d'emploi \ sur \ le \ site \ \frac{http://www.flugger.dk/}{http://www.flugger.dk/}$ 

Toutes les informations sont basées sur la législation en vigueur, des expériences en laboratoire et notre expérience pratique.

Contact : produktsupportdk@flugger.com tél. +45 76 30 33 80.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

#### Marque commerciale

Flügger Wood Tex Peinture Porte & Fenêtres (Flügger Window)

N° de produit

\_

#### Numéro d'enregistrement (REACH)

Non utilisable

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Peinture

#### **Utilisations déconseillées**

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiés apparaît à la rubrique 16

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom et adresse de l'entreprise

Flügger A/S Islevdalvej 151 DK-2610 Rødovre

Tél. +45 76 30 33 80 Personne à contacter

#### Courriel

produktsupportdk@flugger.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

21-11-2017

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (Orfila (INRS))

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### ▼2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3: H412

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### **▼**Pictogramme(s) de danger



#### **Mention d'avertissement**

Attention

#### Mention(s) de danger

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme. (H412)

#### Conseil(s) de prudence

**Précautions** 

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou



l'étiquette. (P101).

Tenir hors de portée des enfants. (P102). Éviter le rejet dans l'environnement. (P273).

Porter des gants de protection/des vêtements de protection. (P280).

Intervention En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

(P333+P313).

Stockage -

Élimination Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

(P501).

#### **V**Contient

générales

4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-isothiazolone (DCOIT), 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))

#### 2.3. Autres dangers

Autre étiquetage

#### **Autre**

#### **VCOV**

VOC-MAX: 30 g/l, TENEUR MAXIMALE EN COV (A/e (PA)): 130 g/l.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **▼3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM: 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 112-34-5 N° CEr: 203-961-6 N° REACH: 01-2119475104-44 N° d'indice: 603-096-00-8

PROPORTION: <2%
CLASSIFICATION CLP: Eye Irrit. 2
H319

NOTE: L

NOM: Ammoniac ....%

NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 1336-21-6 N° CEr: 215-647-6 N° REACH: 01-2119488876-14 N° d'indice: 007-001-01-2

PROPORTION: <19

CLASSIFICATION CLP: Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2

H314, H318, H335, H400, H411 (M-acute = 1)

NOM: 4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-isothiazolone (DCOIT)

NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 64359-81-5 N° CEr: 264-843-8

PROPORTION: <1%

CLASSIFICATION CLP: Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Skin Sens. 1A, Eye Dam. 1, Acute Tox. 2,

STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1

H302, H312, H314, H317, H318, H330, H335, H400, H410 (M-acute = 100) (M-chronic = 10)

NOM: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)

NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 2634-33-5 N° ĆEr: 220-120-9 N° d'indice: 613-088-00-6

PROPORTION: <0.05%

CLASSIFICATION CLP: Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3

H302, H315, H317, H318, H400, H412 (M-acute = 1)

NOM: 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))

NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 55965-84-9 N° CEr: - N° d'indice: 613-167-00-5

PROPORTION: <0.0015%

CLASSIFICATION CLP: Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Eye Dam. 1, Acute Tox. 3,

Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1

H301, H311, H314, H317, H318, H331, H400, H410 (M-acute = 10) (M-chronic = 1)

(\*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

L = limite européenne d'exposition professionnelle.

#### **Autres informations**

ATEmix(inhale, vapour) > 20 ATEmix(inhale, dust/mist) > 20 ATEmix(dermal) > 2000 ATEmix(oral) > 2000

Eye Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 0,1352 - 0,2028

N chronic (CAT 3) Sum = Sum(Ci/M(chronic)i\*25\*0.1\*10^CATi) = 3,21408 - 4,82112 N acute (CAT 1) Sum = Sum(Ci/M(acute)i\*25) = 0,34047143824 - 0,51070715736



#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### **Généralités**

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. Le médecin peut s'adresser à la clinique du travail et de l'environnement de l'hopital. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### **Inhalation**

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

#### Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 15 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.

#### Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : Contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge.

#### **Brûlure**

Non utilisable

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants: Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : Mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée. Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Certains oxydes de métal. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète. En cas de contact direct avec le produit chimique, contactez le Centre de réponse chimique, en vue d'obtenir d'autres conseils.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.



#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage. Evitez les produits dissolvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 13 sur le traitement des déchets. Se reporter à la rubrique 8 pour les mesures de protection.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement. Se reporter à la rubrique 8 pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Température de stockage

Stocker à l'abri du gel.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit devrait seulement être utilisé pour les applications décrites dans la rubrique 1.2.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **V**Limites d'exposition

Ammoniac ....%

Valeur limite d'exposition VME: 10 ppm | 7 mg/m³ Valeur limite d'exposition VLE: 20 ppm | 14 mg/m³

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Valeur limite d'exposition VME: 10 ppm | 67,5 mg/m³ Valeur limite d'exposition VLE: 15 ppm | 101 mg/m³

#### **VDNEL / PNEC**

DNEL (Ammoniac ....%): 23,8 mg/m3

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Ammoniac ....%): 6,8 mg/kg bw/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Ammoniac ....%): 36 mg/m<sup>3</sup>

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs

DNEL (Ammoniac ....%): 47,6 mg/m<sup>3</sup>

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Ammoniac ....%): 14 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs

DNEL (Ammoniac ....%): 68 mg/kg bw/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Ammoniac ....%): 23,8 mg/m<sup>3</sup>

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Ammoniac ....%): 2,8 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - population globale

DNEL (Ammoniac ....%): 6,8 mg/kg bw/day

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 67,5 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs





DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 67,5 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs

DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 101,2 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à court terme - travailleurs DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 83 mg/kg bw/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 40,5 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 50 mg/kg bw/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 40,5 mg/m<sup>3</sup>

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - population globale

DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 60,7 mg/m<sup>3</sup>

**Exposure: Inhalation** 

Durée d'exposition Effets locaux à court terme - population globale

DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 5 mg/kg bw/day

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

PNEC (Ammoniac ....%): 0,0011 mg/l

Exposure: Eau douce

PNEC (Ammoniac ....%): 0,0011 mg/l

Exposure: Eau de mer

PNEC (Ammoniac ....%): 0,0068 mg/l Exposure: Emission intermittente

PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 1,1 mg/l

Exposure: Eau douce

PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 0,11 mg/l

Exposure: Eau de mer

PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 4,4 mg/kg dw

Exposure: Sédiments en eau douce

PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 0,44 mg/kg dw

Exposure: Sédiment en eau de mer

PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 200 mg/l Exposure: Usine de traitement des eaux usées PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 0,32 mg/kg dw

Exposure: Terre

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

#### Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

#### Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués ici.

#### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail mentionnés ci-dessous.

#### **Mesures techniques**

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées. Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

#### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les endroits exposés du corps doivent être lavés. Lavez toujours les mains, les avant-bras et le visage.

#### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle





#### Généralités

N'utilisez que les équipement de protection marqués CE.

#### Équipements respiratoires

Le ponçage de surfaces traitées dégage des poussières nocives pour la santé humaine. Porter un appareil respiratoire si nécessaire (P2).

#### **▼**Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés, par exemple une combinaison en polypropylène ou des vêtements de travail spéciaux en coton/polyester.

#### **Protection des mains**

Recommandé: Caoutchouc nitrile. Voir les instructions du fabricant.

#### **Protection des yeux**

Pas d'exigences particulières.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### ▼9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Liquide

CouleurPlus de couleursOdeurDispersion acrylique

pH 8,6

Viscosité (40°C) Aucune information disponible

Densité (g/cm³) 1,11-1,25

Changement d'état

Point de fusion (°C)

Point d'ébullition (°C)

Pression de vapeur

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

Inflammabilité (°C)

Inflammation spontanée (°C)

Limite d'explosivité (Vol %)

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau Soluble

n-octanol/coefficient d'eau Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L) Aucune information disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable d'après les conditions qui sont indiquées dans la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune particulière

#### 10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé au réchauffement (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

#### 10.5. Matières incompatibles

Des acides forts, des bases fortes, des oxydants forts et des réducteurs forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.



#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **▼**Toxicité aiguë

SubstanceEspèceTestVoie d'expositionValeur1,2-Benzisothiazol-3(2H)-oneRatLD50Oral675,3 mg/kg4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-iso...RatLC50Inhalation, dust/mist, 4 h0,26 mg/l

#### ▼Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

#### Cancérogénicité

Aucune information disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune information disponible

#### Danger par aspiration

Aucune information disponible

#### Effets sur le long terme

Aucune particulière

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### ▼12.1. Toxicité

Substance	Espèce	Test	Durée	Valeur
5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiaz	Oncorhynchus mykiss	NOEC	14 d	0,05 mg/l
5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiaz	Scenedesmus caprico	EC50	72 h	0,027 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Skeletonema costatum	ErC50	72 h	0,36 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Skeletonema costatum	NOEC	72 h	0,15 mg/l
4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-iso	Oncorhynchus mykiss	LC50	96 h	0,0027 mg/l
4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-iso	Oncorhynchus mykiss	NOEC	97 d	0,00056 mg/l
Ammoniac%	Daphnia magna	NOEC	96 h	0,79 mg/l
Ammoniac%	Oncorhynchus mykiss	LC50	96 h	0,89 mg/l

#### ▼ 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable dans

Substance l'environnement aquatique Test Valeur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol Oui Modified MITI Test 85 %

#### ▼ 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
			Pas
5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiaz	Non	0,401	d'informations
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Non	Pas d'informations	3,2
4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-iso	Non	Pas d'informations	13
Ammoniac%	Non	-0,64	Pas d'informations

#### ▼ 12.4. Mobilité dans le sol

5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazo...: Log Koc= 0,3959519, Calculé à partir de LogPow (Fort potentiel de mobilité).

Ammoniac ....%: Log Koc= -0,428416, Calculé à partir de LogPow (Fort potentiel de mobilité).

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations

#### 12.6. Autres effets néfastes



Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques. Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigeur pour le traitement des déchets.

#### **V**Déchets

Catalogue Européen de

Déchets (CED) 08 01 11\*

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

#### Étiquetage spécifique

-

#### **Emballages pollués**

Les emballages avec des restes de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 - 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR et IMDG.

#### ADR/RID

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

Notes
Code de restriction en tunnels

#### **IMDG**

UN-no. Proper Shipping Name Class PG\* EmS MP\*\* Hazardous constituent -

#### IATA/ICAO

UN-no. Proper Shipping Name Class PG\*

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Pas d'informations

(\*) Packing group

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

<sup>(\*\*)</sup> Marine pollutant



# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Limites d'utilisation

Le produit ne doit pas être utilisé professionnellement par des jeunes de moins de 18 ans. Voir le décret de la commission du travail n° 239 du 6 avril 2005 sur le travail des jeunes pour d'éventuelles exceptions.

#### Demandes de formation spécifique

#### **Autre**

\_

#### Sources

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.

Directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE.

L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012.

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **▼**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la section 1

#### Autres symboles mentionnés à la rubrique 2

#### **Autre**

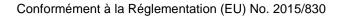
Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH) l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH)

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH)

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.





Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

USAB

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

01-06-2016

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

01-06-2016

ALPHAOMEGA. Licens nr.:3433106625, 6.2.1flu1 www.chymeia.com